

# COMMENT SENSIBILISER LES SERVICES DE NETTOYAGE

## POURQUOI SENSIBILISER LE SERVICE DE NETTOYAGE AU TRI ?

Le service nettoyage est souvent en première ligne pour :

- récolter les déchets, voire les trier
- transférer les déchets des poubelles/îlots au lieu de stockage final et lieu d'enlèvement par le collecteur

→ **LES FORMER FACILITE LEURS TACHES & GARANTIT UN MEILLEUR SUIVI DU TRI**

## LES POINTS SUR LESQUELS SENSIBILISER ET INSISTER

- Sensibiliser sur l'**importance du tri** (obligation légale, choix durable et économique)
- Insister sur la nécessité de **maintenir le tri** lors du transfert entre la poubelle et le lieu de stockage final
  - **ne pas mélanger** ce qui a été trié et respecter le tri
- Donner des instructions pour **optimiser le stockage** ex. compression, vide d'air, cartons à plat ou encore possibilité de placer les petites quantités de frigolites, films en plastique d'emballage et liens de cerclage dans des sacs séparés et ensuite de les rassembler dans le conteneur des papiers-cartons et/ou les faire collecter ensemble (à discuter avec votre collecteur)
- Rappeler d'installer le **bon sac de la bonne couleur sur la bonne poubelle**
- Respecter les **consignes / affiches** reprises sur les poubelles et les conteneurs
- **Ranger et nettoyer** régulièrement le local de stockage
- **Libérer les accès** au local de stockage et à chaque conteneur/flux de déchets dans ce local Ex. ne pas placer un sac devant un autre conteneur => pour ne pas cacher des instructions de tri et faciliter l'enlèvement par le collecteur



## FOCUS SPECIFIQUE SUR LES CONTENANTS DE PRODUITS DE NETTOYAGE

Les emballages de produits de nettoyage, vides et de moins de 8 litres, sans mention de danger et sans bouchon de sécurité, peuvent être jetés dans les **sacs PMC**.

→ Voir conditions sur la fiche n°21 « [Comment trier et valoriser les déchets PMC](#) »

Dans les autres cas, il y a deux possibilités :

Sont admis dans les **sacs / conteneurs PMC**, les emballages de produits d'entretien / détergents présentant les pictogrammes de danger suivants :



**A CONDITION** qu'ils soient :

- Vides
- Moins 8 litres
- Avec capuchon et aplatis
- Sans bouchon de sécurité enfants
- Uniquement **produits d'entretien ou flacons de détergents** : ammoniaque, antirouille, cirages, décapants, détachants, détartrants, détergents, méthanol, nettoie-fours, soude caustique, white spirit



A l'inverse, ne sont pas admis



- Tout flacon avec l'un des pictogrammes ci-dessus de type 'Toxique' ou 'Danger pour la santé', ou autre non repris à gauche
- Tout flacon avec bouchon de sécurité enfant
- Tout flacon autre que du détergent : produit chimique, huile, pesticides, colles, reste de vernis et peintures, tubes de silicone, etc.

Et en tout état de cause,

- Tout flacon **non-vide** (peu importe le pictogramme) ou
- Tout flacon, même vide, de **plus de 8 litres**
  - A stocker et évacuer à part
  - A placer dans bacs rétention (éviter les écoulements et pollution du sol)
  - Vérifier que les étiquettes avec mentions de danger restent présentes sur les contenants
  - Eloigner les bidons présentant le pictogramme 'inflammable' des autres bidons
  - Ventiler suffisamment et régulièrement le local
  - voir fiche n°6 « [Gestion des déchets professionnels dangereux](#) »

## VOS CLES D'ACCOMPAGNEMENT & DE REUSSITE

- **FORMER REGULIEREMENT & SYSTEMATIQUEMENT TOUT NOUVEL ARRIVANT**

Dans quelle poubelle va le déchet ? Est-il recyclable ? Quel déchet est dangereux ? Quelles consignes respectées ? Quels sacs / conteneurs ? Quels collecteurs ?

- **MONITORER**

Interrogez régulièrement vos services de nettoyage sur les erreurs de tri constatées et difficultés qu'ils rencontrent.

- **IMPLIQUER & MOTIVER**

Demandez à vos services de nettoyage de remonter leurs suggestions pour améliorer le tri ! Tenez-les au courant des résultats obtenus. Donnez-leur du feedback.

- **PLACER LE BON MATERIEL AU BON ENDROIT**

Assurez-vous que vos services disposent du matériel nécessaire : sacs, îlots, affiches avec consignes, conteneurs à l'endroit de stockage avec les mêmes couleurs, mêmes emplacements et mêmes consignes que lors du tri sélectif dans les îlots => par ex. le papier est jeté dans le conteneur jaune, placé à gauche des containers, comme dans l'îlot de poubelles.





## CONTACT & SUPPORT

Pour toute question, contactez le [Helpdesk](#) à l'adresse :  
[recyclepro@environnement.brussels](mailto:recyclepro@environnement.brussels)

Autres [fiches Conseil Déchets consultables](#) :

- Fiche n°3 - Obligations de tri des déchets professionnels
- Fiche n°4 - Matériel et îlots de tri
- Fiche n°5 - Stockage final des déchets
- Fiche n°6 - Gestion des déchets professionnels dangereux
- Fiche n°7 - Comment sensibiliser votre personnel et vos visiteurs
- Fiche n°21 - Comment trier et valoriser les déchets PMC



## LIENS UTILES

- Pour consulter l'une des fiches mentionnées ci-dessus : [fiches de bonnes pratiques et conseils](#)
- Pour des infos détaillées et outils sur le tri : [site de Bruxelles Environnement et sa FaQ déchets](#)
- **Matériel de communication et guides :**
  - [Posters gratuits via Fost Plus](#)
  - [Posters, récapitulatif, flyers, guides](#)